

# DEPOT DES COMPTES **EIRL**

## FORMULAIRES

Aucun formulaire mais si dépôt du dossier par un mandataire, joindre le pouvoir en 2 exemplaires

## PIÈCES RELATIVES À LA SOCIÉTÉ

- ❑ 2 exemplaires des comptes annuels (bilan actif-passif ; compte de résultat et annexes (sauf en cas de dispense de tenir des annexes –art L.123-6-1 et L.123-6-2 du code de commerce)



## TARIFS

- ✓ Règlement obligatoire à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :  
6,50 €
- ✓ Règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce :  
15,17 €

## PROCEDURE

Transmission du dossier complet, avec règlement

Par courrier à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne - Service CFE - 68 Boulevard Lundy – BP 62746 51062 REIMS CEDEX

## CONTACTS

[cfe@cm-marne.fr](mailto:cfe@cm-marne.fr)

[www.cm-marne.fr](http://www.cm-marne.fr)

Sur les réseaux sociaux :

@artisanat51

03.26.40.64.94